

L'Écho
de la Petite Rivière

Janvier 2010

MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

Janvier 2010

Echo Municipal



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 9ème jour de novembre 2009, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

À 19h15, les élus affirment devant public, leur désir de servir la population.

Rés.011109
1- Ordre du jour

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009 (reporté au 17 novembre 2009)

Rés.021109
3- Acceptation des comptes de fin septembre et d'octobre 2009

Que tous les comptes et ses ajouts sont acceptés tels que rédigés et communiqués;

Que seul les factures de Pavage Fortier ne seront payées, en raison d'une rencontre qui doit avoir lieu, pour fournir à la municipalité les détails des écarts observés dans le tonnage de béton bitumineux;

Que le conseil municipal suspend pour l'instant les services de Me Yves Boudreault de la firme Tremblay, Bois, Mignault, dans le dossier Jean-Guy Bouchard, inhabilité.

Rés.031109
4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367 ou d'une résolution du conseil

Que le conseil municipal prend acte de la liste des paiements effectués en vertu du règlement no 367 et des paiements effectués en vertu d'une résolution adoptée par le conseil municipal relativement au paiement.

Rés.041109
4.2- Décompte final – Travaux Hameau + utilisation montant excédentaire & hon. professionnels

Que le conseil municipal accepte les recommandations de ses professionnels et autorise le paiement du décompte no 3 au montant de 383 057.71 \$ plus les taxes applicables à Les Ent. Jacques Dufour & Fils;

Que la retenue appliquée sera payée à Les Ent. Jacques Dufour & Fils dès réception des déclarations de l'entrepreneur relativement à l'article 29.0;

Que le conseil municipal autorise également le paiement des honoraires professionnels à Groupe Forchemex inc. au montant total de 50 462.79 \$ t.i.

Que le conseil municipal accepte la demande de l'Association du Hameau du Massif d'utiliser le montant réservé aux propriétaires du Hameau du Massif en 2007 et en 2008 pour un total de 13 499 \$ et pour payer les coûts excédentaires des travaux du secteur D;

Que la résolution de l'Association du Hameau du Massif fait partie intégrante de la présente résolution.

Rés.051109
4.3- Travaux – Patinoire

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François réserve les montants de parcs & espaces à cette fin pour 2010, soit 11 000 \$:

Réserve le montant reçu suite au concours de la Caisse Populaire, soit 1670 \$;

Réserve le montant à recevoir de la Caisse Populaire, soit 8 330 \$;

Réserve auprès de la MRC de Charlevoix le montant du pacte rural de 2009 soit 1610 \$ et de celui de 2010 au montant de 12 166 \$;

Réserver les montants reçus et à recevoir, pour une publicité sur les nouvelles bandes de la patinoire, au montant de 500 \$ chacune;

Que le conseil municipal demande à M. Charles Simard de conserver son prix pour le coulage, le polissage et les traits de scie (8 250 \$ plus les taxes applicables) pour 2010;

Que le conseil municipal demande à Béton Charlevoix de conserver son prix de 173 \$ la tonne de béton avec fibre jusqu'au mois de juillet 2010;

Que les argents seront déposés dans un compte épargne stable détenu par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.061109
4.4- Offre d'emploi – Déneigement sur appel

Que le conseil municipal procède à l'embauche de M. Clermont Turcotte pour la saison hivernale 2009/2010;

Que le salaire horaire est établi selon l'année 1 de la convention de travail en vigueur à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que M. Turcotte sera sous la supervision immédiate de M. Gaétan Boudreault contremaître pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

4.5- Agent d'immeuble – Vente du presbytère

Deux agents d'immeubles ont déposé des offres de service, soit : Les Immeubles Charlevoix (Mme Johanne Simard) et La Capitale (M. Jean-Pierre Hamel).

Le conseil statuera sur le choix de l'agent à une séance subséquente.

Rés.071109
4.6- Bannière Dominique Maltais

Que le conseil municipal accepte la soumission de Lettrage Larouche pour la fourniture de la bannière et l'impression sur un seul côté, pour un coût de 575 \$ plus les taxes applicables;

Que le poste no 02 19100 996 sera diminué du même montant.

(M. le maire Gérald Maltais se retire de la table de délibération pour la discussion et la décision de ce dossier et en mentionnant son intérêt dans celui-ci)

Rés.081109
4.7- Bilan des Festivités de l'Anguille 2009

Que le conseil municipal réserve le montant du profit net généré par les Festivités pour la création d'un fonds des Festivités du même montant pour l'année 2010, pour ainsi faciliter la gestion administrative de l'événement;

Que les argents ainsi réservés seront déposés dans un compte épargne stable détenu par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.091109
4.8- Bilan des coûts – Élection 2009

Que le conseil municipal prend acte du bilan des élections 2009.

Rés.101109
4.9- Contrat de déneigement – Lac Savard

Que le conseil municipal est autorisé à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du chemin menant au Lac Savard;

Rés.111109
4.10- Voie ferrée - Navette & traverse à niveau – Groupe Le Massif

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Groupe Le Massif que les rails du chemin de fer à la hauteur de Petite-Rivière-Saint-François soient soudées et ce, pour éviter le bruit incessant de chaque roue de fer qui vient en contact avec les rails non soudées;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande également à Groupe Le Massif d'installer des barrières automatiques à toutes les traverses à niveau, situé sur des rues municipales et ce, en raison du va et vient constant des véhicules automobiles sur ces rues et qui pourrait éviter le cri strident à chaque passage de la navette ou du train touristique.

Rés.121109
4.11- Surplus terrain de jeux 2009 – Achat Fête de Noël

Que le solde disponible de l'activité terrain de jeux sera utilisé pour payer les achats reliés à la Fête de Noël des enfants 2009;

Que le conseil municipal s'engage à inscrire à ses prévisions budgétaire un montant plus élevé au poste des achats pour de l'équipement de terrain de jeux.

Rés.131109
4.12- Déneigement – secteur de la Martine

Que le conseil municipal rejette la soumission reçue;

Que le conseil municipal modifie le devis de déneigement pour en diminuer le nombre des kilomètres à 7,95 et enlever l'obligation de détenir un site de dépôt conforme pour l'entreposage du sel;

Que les employés de la municipalité feront eux-mêmes le déneigement de la première partie asphaltée nécessitant l'application de sel de déglçage;

Que le conseil municipal avec un devis ainsi modifié ira en appel d'offre sur invitation auprès des entrepreneurs suivants :

Rés.141109
4.13- Mandat à Aubé, Anctil, Pichette, c.a.

Que le conseil municipal mandate la firme Aubé,

Anctil, Pichette, c.a. afin de dresser le portrait financier avant vérification;

Que le conseil municipal demande à la firme Aubé, Anctil, Pichette, c.a. de fournir à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François un logiciel qui effectuera lui-même le calcul sur mois à venir.

Rés.151109
4.14- Soumissions – Établissement du périmètre aqueduc village

Que le conseil municipal mandate la firme Mission HGE pour ces travaux;

Que les dits travaux seront effectués en janvier 2010 et ce, afin de ne pas affecter le fonds général de la municipalité pour l'année 2009.

Rés.161109
4.15- Pompier volontaire – Jocelyn Bilodeau

Que le conseil municipal retient les services de M. Jocelyn Bilodeau à titre de pompier volontaire pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.171109
4.16- Entente Ville de Baie St-Paul – Carrière, sablière

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François juge important d'informer le conseil de la Ville de Baie-Saint-Paul, qu'une entente doit être établie à l'effet que la municipalité de Petite-Rivière désire qu'un montant équivalent au 1/3 des revenus versés par Les Ent. Jacques Dufour à Ville BSP soit réservé pour d'éventuels travaux à être effectués sur le dit chemin St-Placide et appartenant en partie à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande au conseil de la Ville de Baie-Saint-Paul, la tenue d'une rencontre à cet effet.

Rés.181109
4.17- Patinoire – offres de service

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède à l'appel d'offres de service pour la patinoire (saison 2009/2010);

Rés.191109
4.18- Branchement aqueduc & égout – Jacques Bouchard

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'autorisation donnée à M. Jacques Bouchard pour le branchement d'aqueduc et d'égout de sa nouvelle construction résidentielle.

Rés.201109
4. 19- Immo – camion de déneigement

Que le conseil municipal accepte le remplacement de l'aile de côté et des pentures nécessaires à son installation;

Que le conseil municipal reporte au 17 novembre prochain, la décision d'acheter ou de réparer la boîte épandeur;

Que le montant à prévoir pour l'achat de l'aile de côté et des pentures sera prévu aux prévisions budgétaires 2010.

Rés.211109
4.20- Déboisement complémentaire phase 2 – Le Fief du Massif

Que le conseil municipal entérine la décision prise par Mme Francine Dufour en l'absence d'un conseil municipal.

4.21- Offre de service – Vente du presbytère (reporté)

Rés.221109
4.22- Équipement incendie/Appareil respiratoire

Que le conseil municipal autorise M. Louis Simard à procéder à la commande des deux appareils qui seront disponibles en janvier 2010 et que le conseil municipal s'engage à prévoir à son budget 2010 pour ne pas affecter le fonds général pour 2009.

Rés.231109
4.23- Vacances à combler au CCU

Que le conseil municipal procède par avis public pour demander à toutes personnes intéressées à œuvrer auprès du comité consultatif de l'urbanisme, d'adresser à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, à l'adresse suivante : 1067, rue Principale, C.P. 10, Petite Rivière St-François, Qc, G0A 2L0, une correspondance dans laquelle le résidant permanent donne ces motivations à joindre le comité, sa forma-

tion et/ou l'expertise qu'il peut apporter au sein de ce comité;

Que les demandes seront acceptées jusqu'au 30 novembre 2009 à 16h00.

Rés.241109
4.24- Autorisation de signature – Effets bancaires

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur Gérald Maltais, maire et madame Gisèle Lavoie, pro-maire à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tous documents relatifs à tous les effets bancaires (chèques, marges de crédit, emprunts permanents et temporaires, etc...) auprès de toutes institutions bancaires.

Rés.251109
4.25- Transfert de postes budgétaires

Que le conseil municipal autorise le transfert des postes budgétaires soumis au conseil municipal.

5- Règlements et avis de motion

Rés.261109
5.1- Projet 1 du règlement no 425 amendant le règlement no 169 zonage



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425

« RÈGLEMENT NUMÉRO 425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 AYANT POUR BUT D'INCLURE CERTAINS PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DES NORMES RELATIVES AU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL, DE MODIFIER LES PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET DE CORRIGER LE LIBELLÉ DE CERTAINS ARTICLES»

(Le conseil municipal ayant reçu le dit règlement au moins 2 jours avant la tenue de la séance, renonce à la lecture du dit règlement)

5.2- Avis de motion – Amendant le règlement no 169 zonage

AVIS DE PRÉSENTATION

D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 AYANT POUR BUT DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES CR.2 ET EAF.12, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES CHARRETIÈRES ET D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PENSIONS DE CHIENS EN ZONE EAF.13

Jérôme Bouchard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil d'un règlement aux fins d'amender le Règlement de zonage numéro 169 comme suit :

- 1 Créer une nouvelle zone résidentielle à même une partie des zones Cr.2 et Eaf.12;
- 2 Modifier les dispositions relatives aux entrées charretières afin de restreindre le nombre de ces entrées donnant sur la rue Principale pour la nouvelle zone créée;
- 3 Inclure des dispositions relatives aux pensions de chiens en zone Eaf.13.

5.3- Avis de motion – Amendant le règlement no 170 lotissement

AVIS DE PRÉSENTATION

D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 170 AYANT POUR BUT DE MODIFIER LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AU TRACÉ DES RUES

Je, soussigné, Marc Bouchard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine session du Conseil d'un règlement aux fins d'amender le Règlement de lotissement numéro 170 comme suit :

- 1 Modifier les dispositions relatives à l'emprise d'une rue secondaire, résidentielle ou privée afin que cette emprise minimale soit portée à 20 mètres;
- 2 Modifier certaines dispositions relatives à la conception des rues.

Rés.271109

5.4- Règlement no 426 – ouverture de nouvelles rues

Règlement no 426 ayant pour but de décréter l'ouverture de nouvelles rues publiques sur le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et de les verbaliser.

5-5 Règlement no 427 – Amendant le règlement no 170 lotissement

Reporté.

Rés.281109

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en septembre et octobre 2009

Que le conseil municipal prend acte de la liste des permis émis en septembre et octobre 2009.

7- Courrier de fin septembre et octobre 2009

DEMANDES

Rés.291109

FABRIQUE DE PETITE-RIVIÈRE-SAINST-FRANÇOIS

Que le conseil municipal accepte la demande du conseil de Fabrique et ce, conditionnellement à ce que le conseil de la Fabrique de Petite-Rivière abandonne à l'usage de la municipalité, tous les espaces de stationnement situés à la limite du terrain de la Fabrique et situé vers la propriété de M. Jacques Bouchard;

Que le conseil de la Fabrique devra accepter que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François fasse usage des dits stationnements, à des fins publiques.

Rés.301109

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE MONTS ET MERVEILLES

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera affecté de 50,00 \$.

Rés.311109

AIR MÉDIC

Que le conseil municipal accepte la demande d'aide financière de l'ordre de 74.20 \$;

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera affecté du même montant.

Rés.321109

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

Que le conseil municipal accepte la demande d'aide financière pour un montant de 25 \$;

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera affecté du même montant.

Rés.331109

M. SYLVAIN LAJOIE

Que le conseil municipal autorise la signature de la dite pétition contre le changement de nom de la station de ski Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François dans les bureaux municipaux.

Rés.341109

Croix-Rouge Canadienne

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés au montant de 75.00 \$.

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera affecté du même montant.

Rés.351109

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande, par appel d'offres de service, invite toutes personnes intéressées à occuper, sur appel un poste pour l'entretien ménager de l'école St-François et de l'édifice municipal, à faire parvenir son curriculum vitae au bureau municipal;

Que le conseil municipal acceptera les candidatures jusqu'au 30 novembre prochain à 16h00.

Rés.361109

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE CHARLEVOIX

Que le conseil municipal accepte de verser le montant retenu à la Coopérative Forestière de Charlevoix.

Rés.371109

CENTRAIDE

Que le conseil municipal accepte de verser le même montant qu'en 2008, soit 250 \$;

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera affecté du même montant.

COURRIER

8- Divers

Rés.381109

8 a)- Mme Louise Deschênes – usage commun – frais commun

Que le conseil municipal ne peut pour l'instant donner suite à la présente demande de partage des frais.

9- Rapport des conseillers(ères)

10- Questions du public

Rés.391109

Abrogation – résolution no 391109

Considérant l'intervention de M. Langis Laganière concernant la retenue à être versée à la Coopérative Forestière, à savoir, que la retenue a servi à payer le coût de remplacement de borne en façade du terrain ou la coupe a excédé.

Rés.401109

11- Levée de l'assemblée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINST-FRANÇOIS**

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 17ème jour de novembre 2009, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

Rés.441109

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009, soit accepté tel que rédigé et communiqué, avec l'ajout de la ventilation des coûts reliés à la location de l'entrepôt incendie.

Rés.451109
3- Confirmation des mandats – Membres du conseil municipal

Que le conseil accepte les mandats des membres du conseil municipal.

Rés.461109
4- Déneigement – Le Fief du Massif

Que le conseil municipal accepte d'aller en appel d'offre sur invitation pour les 700 m du Chemin du Fief, route municipalisée;

Que de plus, l'entrepreneur pourra soumettre son prix pour un total de 2.5 km, incluant la partie à assumer par l'Association des propriétaires du Le Fief du Massif soit 1.8 km et ce, afin de se rendre aux résidences présentement en construction;

Que l'entrepreneur choisi, facturera la partie de 0,7 km à la municipalité et la partie de 1,8 km à l'Association.

Rés.471109
5- Soumission - déneigement – Lac Savard

Que le conseil municipal rejette les soumissions reçues;

Que le service municipal de déneigement assurera le déneigement du Lac Savard.

Rés.481109
6- Soumission - déneigement – secteur de la Martine

Que le conseil municipal retient les services de 9002-7210 Québec inc. (Éric Tremblay) pour effectuer le déneigement du secteur de la Martine au montant qui a été négocié;

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat à intervenir entre les parties;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente.

Rés.491109
7- Patinoire – offres de service

Que le conseil municipal accorde le contrat à forfait à

M. Jean-Marc Ouellet pour un montant de 2 800,00 \$ pour la saison 2009/2010;

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat à intervenir entre les parties;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente.

Rés.501109
8- Immo – Camion de déneigement

Que le conseil municipal accepte d'acquérir un nouvel épandeur à sel et que l'ancien sera mis en vente.

Que le dit achat sera effectué en janvier 2010 et le conseil municipal s'engage à en porter le coût aux prévisions budgétaires 2010.

(M. Marc Bouchard s'oppose à l'adoption de cette résolution.)

Rés.511109
9- Professionnels phase 2 – Hydro - Le Hameau du Massif

Que le conseil municipal retienne les services professionnels suivants, pour permettre la réalisation des travaux de la phase 2 relatifs au règlement no 412 :

Tremblay, Fortin, arpenteurs tel que la soumission déposée et faisant partie de la présente comme si elle était ici au long reproduite

Simard, Léveillé, Dufour, notaires tel que la soumission déposée pour la phase 1 et faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite

10- Avis de motion – amendant le règ. no 170 lotissement

Avis de motion est par la présente donné par Yves Bouchard conseiller(ère) de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 170 afin d'y apporter les modifications utiles à l'intégration de certains plans d'aménagement d'ensemble.

Rés.521109
11- Gratuité de la salle communautaire – Ex maire de la municipalité

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'autorisation donnée à la famille de feu M. René Racine, soit d'utiliser gratuitement la salle communautaire, pour l'exposition de ces cendres, les 13 et 14 novembre 2009, feu monsieur René Racine étant un ex maire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.531109
12- Poteaux de glissières – Le Hameau
Que le conseil municipal accepte de faire procéder au plantage des poteaux;

Que les coûts seront assumés par les propriétaires du Hameau à même les argents qu'ils ont accepté de libérer pour finaliser ceux-ci.

Rés.541109
13- PCPC – Sécurité civile
Que le conseil municipal accepte le dépôt d'une demande de contribution financière au Programme conjoint de protection civile pour le projet du Centre de Coordination de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que le conseil municipal mandate madame Francine Dufour pour signer tous documents relatifs à ce projet.

Rés.551109
14- Pacte rurale – Forum Jeunesse
Que le conseil municipal demande à la MRC que les argents disponibles, volet jeunesse du pacte rural, pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, soit un montant de 4 000 \$, soit directement versé à Forum Jeunesse pour le paiement des ressources humaines oeuvrant auprès de nos jeunes à la Maison des Jeunes de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.561109
15- Formation/information aux nouveaux élus
Que le conseil municipal retienne les services de Me Yves Boudreault pour un montant de 750,00 \$ plus les frais et les taxes applicables;

Que la soirée se tiendra le 15 décembre 2009 de 17h00 à 21h00;

Rés.571109
16- Vente de bacs usagés

Que le conseil municipal autorise la vente de bacs usagés;

Que le prix de vente est de 35 \$ sans aucune garantie;

Que le premier arrivé pourra payer et emporter le dit bac.

Rés.581109
17- Opération Nez Rouge
Que le conseil municipal accepte la demande de participation financière d'Opération Nez Rouge, pour aider à la tenue de l'activité;

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge;

Que cette dépense viendra affecter le poste budgétaire 02 19100 996.

Rés.591109
19- Levée ou ajournement de l'assemblée



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

Je soussignée, Caroline Marier, sec.-adm., pour la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, certifie par la présente qu'une soirée de consultation pour le règlement numéro : 425, a eu lieu le mardi 1er décembre 2009, à 18h00, à la salle communautaire en présence de M. Gérald Maltais, maire, et de M. Éric Bergeron, responsable de l'urbanisme.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 14ème jour de décembre 2009, à 18h30 et au local ordinaire des séances du conseil.

Rés.011209
Discours du maire

Rés.021209
Levée de l'assemblée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Résumé du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^{ème} jour de décembre 2009, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

Rés.031209
1- Ordre du jour

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

Rés.041209
2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 9 novembre 2009 avec les modifications suivantes :

a) résolution no 081109

« Que le conseil municipal réserve le montant du profit net généré par les Festivités »

Modifié par
« Que le conseil municipal réserve le montant du profit net généré, soit 3 105.98 \$, par les Festivités »

b) Résolution no 161109

2^{ème} considérant «considérant que M. Bilodeau demeure à St-Urbain, qu'il possède la formation nécessaire et est employé à temps au Versant du Massif; »

Modifié par :
« considérant que M. Bilodeau demeure à St-Urbain, qu'il possède la formation nécessaire et est employé à temps plein au Versant du Massif; »

c) résolution no 221109

« Considérant que suite à une visite effectuée par AÉROFEU, le conseiller a »

Modifié par :
« Considérant que suite à une visite effectuée par AÉROFEU, le représentant a »

d) résolution no 231109

« Que les demandes seront acceptées jusqu'au 30 novembre 2009 à 16h00 »

Modifié par :
« Que les demandes seront acceptées jusqu'au 7 décembre 2009 à 16h00 »

e) résolution no 261109

11^{ème} considérant « CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que le libellé de certains articles soit corrigé; »

Modifié par :
« CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que le libellé d'un article du règlement no 411 (règlement intégrant de nouvelles dispositions relatives à la protection des rives et du littoral), soit corrigé puisque qu'il contient un renvoi erroné à un autre article »

Rés.051209
2- 1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2009

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 17 novembre 2009 avec la modification suivante :

a) résolution no 501109

« Que le dit achat sera effectué en janvier 2010 et le conseil municipal s'engage à en porter le coût aux prévisions budgétaires 2010. »

Modifié par :
« Que le dit achat sera effectué en janvier 2010 et le conseil municipal s'engage à en porter le coût s'élevant à 16 086.95, aux prévisions budgétaires 2010. »

Rés.061209
3- Acceptation des comptes de novembre 2009

Que tous les comptes et les ajouts sont acceptés tels que rédigés et communiqués.

4- Règlements et avis de motion

Rés.071209
5.15- Le Versant – phase IV

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François avant la signature d'un protocole d'entente pour l'ouverture des nouvelles rues incluses dans le projet phase IV du Versant du Massif Immobilier, exigera du promoteur la preuve d'une entente tangible avec les propriétaires sur lequel le chemin est en partie situé et donnant accès au développement phase IV du Versant du Massif Immobilier tel que proposé dans le PAE déposé ou toutes autres accès possible au même projet par une autre voie que celle proposée au PAE et ayant fait l'objet d'une acceptation par le conseil municipal;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Le Versant du Massif Immobilier de retirer de son PAE l'accès situé sur les parties de terrain appartenant à M. Alain Filion et M. Jacques Martineau et d'extraire le lot no 691 du PAE.

Rés.081209
4.1- Projet 2 du règlement no 425 amendant le règlement no 169 zonage



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425

« RÈGLEMENT NUMÉRO 425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 AYANT POUR BUT D'INCLURE CERTAINS PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DES NORMES RELATIVES AU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL, DE MODIFIER LES PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET DE CORRIGER LE LIBELLÉ DE CERTAINS ARTICLES»

Rés.091209
4.2- Projet 1 du règlement no 427 amendant le règlement no 170 lotissement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 427

« RÈGLEMENT NUMÉRO 427 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 170 AFIN D'Y APPORTER LES MODIFICATIONS UTILES À L'INTÉGRATION DE CERTAINS PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE »

Rés.101209
4.3- Projet 1 du règlement no 428 amendant le règlement no 169 (chenil)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428

« RÈGLEMENT NUMÉRO 428»

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 428 modifiant le Règlement de zonage numéro 169 afin de créer une nouvelle zone résidentielle à même une partie des zones Cr.2 et Eaf.12, de modifier les dispositions relatives aux entrées charrières et d'inclure des dispositions relatives aux chemins en zone Eaf.13 ».

4.4- Avis de motion – règlement de taxation 2010

Avis de motion est par la présente donné par Yves Bouchard, conseiller que sera présenté lors de la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 19 janvier 2010, un règlement amendant le règlement no et ayant pour objet de statuer sur les taxes foncières, de services et de secteurs pour l'année 2010.

5- Résolutions

Rés.111209
5.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règlement no 367.

Rés.121209
5.3- Location du presbytère

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature du bail à intervenir avec M. Pascal Villeneuve pour la location de l'immeuble sise au 2, rue du Couvent et à des fins de résidences pour personnes âgées;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la présente;

Que le bail fait partie intégrante de la présente, comme s'il était ici au long reproduit.

Rés.131209
5.5- Déneigement – secteur le Fief

Que le conseil municipal retient la soumission déposée par Charles-Aimé Bouchard;

Que suite à une négociation avec ce dernier et en raison du déneigement déjà effectué par la municipalité pour le secteur concerné, le coût au kilomètre sera de 7 000 \$ plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal autorise la signature d'un contrat avec Charles-Aimé Bouchard pour 0.7 kilomètres de rue;

Que le conseil municipal autorise également la signature d'un contrat avec Charles-Aimé Bouchard pour l'ouverture des rues nécessaires aux travaux prévus par Hydro Québec dans le cadre du règlement no 412 adopté par le conseil municipal à cet effet;

Que les travaux de déneigement pour les travaux d'Hydro Québec viendront affecter le poste budgétaire no 22 32201 521;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs aux présentes;

Que la section des rues totalisant 1.8 kilomètres et étant propriété de l'Association du « Le Fief du Massif » fera l'objet d'un contrat entre Charles-Aimé Bouchard et l'Association du « Le Fief du Massif ».

Rés.141209
5.5-1- Déneigement – demande d'autorisation

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François est autorisé à demander à Le Versant du Massif Immobilier l'autorisation d'emprunter une partie de la rue située sur le Chemin du Versant et ce, jusqu'au rond de viré et permettant ainsi au service de déneigement de tourner avec leurs équipements de déneigement.

Rés.151209
5.6- Honoraires prof. notaires et arpenteur - phase 3 – Hydro Le Fief

Que le conseil municipal accepte la proposition de services de Me Christine Gagnon de Bouchard & Gagnon, notaires pour un montant de plus ou moins 22 840 \$ et de Tremblay, Fortin, arpenteurs géomètres, au montant de .

Que les honoraires professionnels pour les travaux d'Hydro Québec viendront affectée le poste budgétaire no 22 32201 410.

Rés.161209
5.7- Vacances à combler au CCU

Que le conseil municipal retient la candidature de M. Paul-Étienne Bouchard qui viendra joindre le comité consultatif de l'urbanisme.

Rés.171209
5.8- Vacances à combler au comité toponymique

Que le conseil municipal retient les candidatures nommées en préambule de la présente et qui joindra le comité toponymique municipal;

Que le comité est donc composé de tous les membres suivants :

Mme Danièle Tremblay
M. Jean-Louis Bouchard
M. Paul-Victor Lavoie
Mme Andrée Havard
Mme Thérèse Lavoie
Mme Jeanne D'Arc Simard

Que le dit comité pourra, à l'interne tenir l'élection nécessaire à la nomination d'un président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée.

Rés.181209
5.9- Social de Noël des employés municipaux

Que le conseil municipal accorde un montant de 200 \$ aux employés municipaux pour pallier aux achats nécessaires à la tenue du social de Noël prévu le 19 décembre prochain dans les locaux municipaux.

Rés.191209
5.10- Employé – remplacement de M. Bruno Lavoie

Que le conseil municipal retient les services de M. Jean-Marc Ouellet pour occuper l'emploi suivant :

Poste à temps partiel, à raison de cinq heures/semaine régulier, du lundi au vendredi et de plus, pour assurer le remplacement de M. Bruno Lavoie lorsque celui-ci est dans l'incapacité d'agir, soit pour des raisons de vacances, de maladie ou autres et pour occuper les fonctions suivantes :

Rés.201209
5.11- Fabrique de Petite-Rivière

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de déneiger à titre gratuit les stationnements de la Fabrique de Petite-Rivière.

(Mme Gisèle Lavoie déclare son intérêt et quitte la table pour ces discussions)

Rés.211209
5.13- Pavage Fortier – facture à payer

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 370 230 \$ à Pavage Fortier;

Qu'une rencontre soit proposée au responsable de Pavage Fortier afin de discuter d'une éventuelle entente entre les parties.

Rés.221209
5.14- Assurances & travaux – Domaine à Liguori

Que le conseil municipal s'engage à effectuer les dits travaux et tel que demandé par le préventionniste pour couvrir à nouveau les biens de la Corporation;

Que le conseil municipal s'engage à payer les coûts reliés au paiement de la couverture en assurance qui s'élève à 7 300 \$ et incluant l'assurance administrateurs et dirigeants.

Rés.231209
5.16- Calendrier des séances ordinaires 2010

Que le conseil municipal adopte les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires 2010 du conseil municipal :

Lundi	11 janvier
Lundi	8 février
Lundi	8 mars
Mardi	13 avril
Lundi	10 mai
Lundi	7 juin
Lundi	12 juillet
Lundi	9 août
Lundi	13 septembre
Mardi	12 octobre
Lundi	8 novembre
Lundi	13 décembre

Rés.241209
5.17- Moratoire - PAE

QUE le conseil, jusqu'à l'obtention d'un plan stratégique de développement, entend informer toute personne qui voudrait requérir de la municipalité une modification réglementaire dans le cadre du Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble no 173 qu'il ne désire pas, pour l'instant, entreprendre d'autres processus de modification à sa réglementation d'urbanisme pour y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble vu le désir du conseil de revoir globalement la question et, éventuellement, la planification des secteurs de développement sur son territoire, à moins de circonstances particulières;

QU'une copie de la présente résolution soit remise à toute personne qui requiert de la municipalité de l'information sur la possibilité de déposer une demande en application du Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble no 173. »

Rés.251209
5.18- Assurances collectives

Que le conseil municipal accorde le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité Financière pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 pour la prime annuelle mentionnée au rapport d'analyse des soumissions.

Rés.261209

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en novembre 2009

Que le poste budgétaire no 02 19100 996.

Que le conseil municipal prend acte de la liste des permis émis en novembre 2009.

Rés.291209

FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE SAINT-PAUL – CONTRIBUTION AU « QUILLES-O-THON DI-TED »

7- Courrier de novembre 2009

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'émission d'un chèque d'un montant de 50 \$ en réponse à la demande de la Fondation de l'Hôpital de Baie Saint-Paul pour la tenue du « Quilles-O-Thon DI-TED » les 23 et 24 janvier 2010.

Courrier novembre 2009

DEMANDES

Rés.271209

CIHO – VŒUX DES FÊTES 2009-2010

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François offrira ses vœux de la nouvelle année à la station de radio CIHO pour un montant de 63 \$ plus les taxes;

Que le poste budgétaire no 02 19100 996.

8- Divers

8 b) Motion de félicitations

Que le poste budgétaire no 02 19100 996.

Mme Gisèle Lavoie, conseillère, dépose une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Jean-Guy Bouchard pour ces 27 années de vie politique qu'il a consacré au service des contribuables de Petite-Rivière-Saint-François.

Rés.281209

COMMANDITAIRES – FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX 2010

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'émission d'un chèque d'un montant de 50 \$ en réponse à la demande du comité organisateur du Festival des Pompiers de Charlevoix 2010, pour l'évènement qui se tiendra le 6, 7 et 8 août 2010 à St-Urbain;

9- Rapport des conseillers (ères)

10- Questions du public

Rés.301209

11- Levée de l'assemblée



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Rés.310110

2- Adoption des prévisions budgétaires 2010

REVENUS

	Prévisions 2010
01 21110 000	TAXES GÉNÉRALES 905 808.00 \$
01 21110 100	NON-RESIDENTIEL-INDUSTRIEL 477 138.00 \$
01 21110 200	T.V.D. 41 052.00 \$
01 21211 000	TAXE AQUEDUC 114 000.00 \$
01 21211 100	TAXE DOMAINE DU RUISSEAU 5 795.00 \$
01 21212 000	TAXE EGOUT 81 250.00 \$
01 21213 000	MATIERES-ORD.-REC. 133 157.00 \$
01 21214 000	TAXE REG. 250 9 820.00 \$
01 21214 100	TAXE REG. 330 159 000.00 \$
01 21217 000	TAXE VOIRIE 46 800.00 \$
01 21218 000	TAXE DENEIGEMENT 66 030.00 \$
01 21219 000	TAXE SECTEUR COTEAU MAILLARD 4 500.00 \$
01 22111 000	GOUV. DU QUEBEC 1 606.00 \$
01 22116 000	TERRES PUBIQUES 17 031.00 \$
01 22123 000	ECOLE PRIMAIRE 11 500.00 \$
01 22211 000	GOUV. DU CANADA 1 650.00 \$
01 23311 000	PERMIS URBANISME 15 000.00 \$
01 23312 000	MUTATIONS IMMO. 78 890.00 \$
01 23320 100	FRAIS D'AVIS 2 200.00 \$
01 23321 000	CONSTAT D'INFRACTION 4 700.00 \$
01 23332 000	INTÉRÊTS ARR. TAXES 17 000.00 \$
01 23390 000	REVENUS AUTRES 10 182.00 \$
01 23390 300	PACTE RURAL BANDE CYC. 3 000.00 \$
01 23390 500	POLITIQUE FAMILIALE 10 000.00 \$
01 23390 501	VENTE PUBLICITÉ PATINOIRE 5 950.00 \$
01 23410 000	LOYER C.POP. 212 500.00 \$
01 23430 000	CONTRAT NEIGE MTQ
01 23439 000	REMB. TAXES D'ACCISE 490.00 \$
01 23440 100	ANALYSE D'EAU G.P. 9 000.00 \$
01 23470 000	ACTIVITÉS LOISIRS - COMM. 2 900.00 \$
01 23470 100	INSC. CAMP DE JOUR 11 000.00 \$
01 23470 200	FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2 250.00 \$
01 23470 300	VÉLO FÉRIA 25 000.00 \$
01 23471 100	VENTES CASSE-CROÛTE 2 500.00 \$
01 23473 000	ACTIVITÉS TERRAIN DE JEUX 10 600.00 \$
01 23475 000	CONTRAT C.S.C.
01 28192 000	SUBVENTION SALARIALE 4 500.00 \$
01 32100 000	INTERVENTIONS POMPIERS 20 000.00 \$
01 37110 000	REMBOURSEMENT GOUV. TVQ 2 400.00 \$
01 37291 000	SUBVENTION CONFÉDÉRATION 1 520.00 \$
01 37292 000	SUBVENTION ST-JEAN 5 723.00 \$
01 38131 000	AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER 93 700.00 \$
01 38142 001	I.C.Q. remb. Cap.int. Reg.252-269 5 050.00 \$
01 38169 510	LOCATION ESPACES PUBLICITAIRE 11 000.00 \$
01 38170 200	AFFECTATION PARC ET ESP.VERTS 14 070.00 \$
01 38171 000	RENOUVEAU VILLAGEOIS reg.267 1 020.00 \$
01 38171 100	SUBVENTION ETUDIANT

TOTAL

2 658 282.00 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**LÉGISLATION**

02 11000 140	RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	24000
02 11000 133	ALLOCATION DE DÉPENSES -ÉLUS	12000
02 11000 34	PRIME DE DEPART	0
02 11000 200	COTISATIONS EMPLOYEUR M.C.	1 250.00
02 11000 211	COTISATIONS À UN RÉGIME DE R	4 600.00
02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT M.C.	1 600.00
02 11000 331	TÉLÉPHONE - CONSEIL	1 500.00
02 11000 346	CONGRÈS ET DÉLÉGATION	1 200.00
02 11000 420	ASSURANCES ELUS	3 325.00
02 11000 454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1 000.00
02 11000 610	ALIMENTS, BOISSON,	300
SOUS-TOTAL		50 775.00

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

02 13000 141	SALAIRE RÉGULIER - ADMINIST.	121 774.00
02 13000 200	AVANTAGES SOCIAUX	13 500.00
02 13000 212	RÉGIME DE RETRAITE - ADM.	5 100.00
02 13000 252	C.S.S.T. - ADM.	4 200.00
02 13000 281	ASSURANCE ADMQ	1 500.00
02 13000 282	ASSURANCE-SALAIRE - ADM.	8 300.00
02 13000 310	FRAIS DEPL. ADM.	1 000.00
02 13000 321	TIMBRES ET ENVOI SPECIAL DICOM	6 800.00
02 13000 331	TELEPHONE	2 600.00
02 13000 335	INTERNET - ADMINISTRATION	1 000.00
02 13000 341	JOURNAUX	2 800.00
02 13000 347	SITE WEB	100
02 13000 349	PUBLICITE	2 200.00
02 13000 413	VERIFICATION	16 600.00
02 13000 421	ASSURANCES ADMINISTRATION	8 800.00
02 13000 452	SOUTIEN LOGICIEL	5 600.00
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.	2 700.00
02 13000 494	COTISATIONS ET ABONNEMENTS	4 000.00
02 13000 495	COTISATION ATR	2 575.00
02 13000 496	FRAIS DE BANQUE	700
02 13000 527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 300.00
02 13000 670	FOURNITURE DE BUREAU	10 650.00
SOUS-TOTAL		223 799.00

02 13010 951	CAP.+INT.FIBRE OPTIQUE MRC	4 375.00
02 13010 952	ENTRETIEN FIBRE OPTIQUE	1 937.00
SOUS-TOTAL		6 312.00

GREFFE

02 14000 140	REMUNERATION - OFFICIERS ELEC.	2 870.00
02 14000 199	COMPENSATION ELECTION	3 335.00
02 14000 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	296
02 14000 252	C.S.S.T. - GREFFE	100
02 14000 349	PUBLICATION	1 050.00
02 14000 610	ALIMENT-BOISSON	400.00
02 14000 670	BULLETIN DE VOTE ET FOURNITURE	2 990.00
SOUS-TOTAL		11 041.00

AUTRES

02 15010 951	TARIF DE BASE MRC/évaluation	45 704.00
SOUS-TOTAL		45 704.00

AUTRES

02 19000 331	-TELEPHONE PRESB.	100.00
02 19000 412	SERVICES JURIDIQUES	54 000.00
02 19000 632	HUILE A CHAUFFAGE - PRESBYTÈRE	1 000.00
02 19000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE	1 500.00
02 19000 681	ELECTRICITE - EDIFICES MUN.	9 500.00
02 19000 951	QUOTE-PART FQM	678.00
02 19000 985	MAUVAISES CREANCES	1 000.00
02 19100 420	ASSURANCES PRESBYTÈRE	4 200.00
02 19100 681	-ELECTRICITE PRESBYTÈRE	250.00
02 19100 951	QUOTE-PART MRC	38 631.00
02 19100 996	DONS & SUBVENTION OBNL	5 500.00
SOUS-TOTAL		116 359.00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

02 21000 419	FRAIS MRC CONSTAT	2 100.00
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	171 418.00
02 21000 494	VICTIMES D'ACTES CRIMINELS	150.00
SOUS-TOTAL		173 668.00

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

02 22000 141	SALAIRE REGULIER - POMPIER	3 400.00
02 22000 199	ALLOCATIOPOMPIERS	7 000.00
02 22000 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	425.00
02 22000 252	C.S.S.T. - PREV. INCENDIES	390.00
02 22000 310	FRAIS DE DEPL.ET REPAS POMPIER	1 500.00
02 22000 331	TELEPHONE POMPIER	700.00
02 22000 420	ASSURANCES INCENDIE	2 000.00
02 22000 429	IMMATRICULATION VEH.INC.	3 300.00

02 22000 454	FORMATION POMPIERS VOLONT.	3 000.00
02 22000 513	LOC. COMMUNICATION	8 200.00
02 22000 522	ENT. ET REP. - CASERNE	2 700.00
02 22000 620	FOURNITURE & ACTIVITÉS POMPIER	1 000.00
02 22000 641	ENTRETIEN VEHICULE EQUIP.	1 000.00
02 22000 650	VETEMENT CHAUSSURES EQUIPEMENT	1 000.00
02 22000 681	ELECTRICITE - CASERNE POMPIER	2 300.00
02 22010 515	LOC. SERV. INC. EXT.	1 000.00
02 22052 631	ESSENCE CAM. CITERNE	500.00
02 22052 641	CAM. CITERNE WESTERN	1 100.00
02 22053 631	ESSENCE FREITHLINER	1 000.00
02 22062 641	PICK-UP E-450 -INCENDIE	7 700.00

SOUS-TOTAL 49 215.00

SÉCURITÉ CIVILE

02 23000 691	FOURNITURE SEC.CIV.	1 500.00
--------------	---------------------	----------

SOUS-TOTAL 1 500.00

TRANSPORT VOIRIE MUNICIPALE

02 32000 141	SALAIRE RÉGULIER - VOIRIE	78 000.00
02 32000 199	COMPENSATION VOIRIE	0.00
02 32000 200	AVANTAGE SOCIAUX VOIRIE	10 500.00
02 32000 212	RÉGIME DE RETRAITE - VOIRIE	2 750.00
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	2 200.00
02 32000 282	ASSURANCE-SALAIRE - VOIRIE	4 200.00
02 32000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	500.00
02 32000 331	TELEPHONE - GARAGE MUN.	800.00
02 32000 420	ASSURANCES VOIRIE	2 200.00
02 32000 455	IMMATRICULATION VOIRIE	600.00
02 32000 515	LOCATION VÉHICULES - VOIRIE	6 200.00
02 32000 521	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	8 300.00
02 32000 526	ENT. ET RÉP. MACH./OUTIL./ÉQU.	3 200.00
02 32000 527	LIGNAGE DE RUE+ABAT POUSSIÈRE	7 500.00
02 32000 621	ACHAT PIERRE GRAVIER & TRANSP	10 000.00
02 32000 670	FOURNITURE VOIRIE	2 000.00
02 32000 681	ELECTRICITE - GARAGE MUN.	2 300.00
02 32001 515	LOCATION FORD F450 2009	4 525.00
02 32010 516	LOC. RÉTROCAVEUSE 50 %	11 000.00
02 32040 515	LOC.CAMION NEIGE/VOIRIE	15 970.00
02 32051 526	10 ROUES FREITHLINER	1 000.00
02 32051 631	ESSENCE FREITHLINER	4 000.00
02 32060 526	PICK-UP GMC	800.00
02 32060 631	ESSENCE PICK-UP GMC	3 500.00
02 32061 526	PICK-UP F-450	1 000.00
02 32061 631	ESSENCE F-450	2 600.00
02 32070 526	PÉPINE TEREX	2 000.00
02 32070 631	ESSENCE PÉPINE TÉREX	3 000.00
02 32108 526	PETITS ÉQUIPEMENTS	1 800.00
02 32108 631	ESS. PETITS ÉQUIPEMENTS	1 000.00

SOUS-TOTAL 193 445.00

02 32200 141	SALAIRE ÉTUDIANTS VOIRIE	7 350.00
02 32200 200	AVANTAGES SOCIAUX ETUDIANTS VOIRIE	800.00
02 32200 252	C.S.S.T. ETUDIANTS VOIRIE	210.00

SOUS-TOTAL 8 360.00

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

02 33000 141	SALAIRE RÉGULIER - ENL. NEIGE	98 921.00
02 33000 200	AVANTAGES SOCIAUX NEIGE	11 000.00
02 33000 212	RÉGIME DE RETRAITE - ENL.NEIGE	1 593.00
02 33000 252	C.S.S.T. - ENL. DE LA NEIGE	2 750.00
02 33000 282	ASSURANCE-SALAIRE -ENL. NEIGE	3 650.00
02 33000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT	10 400.00
02 33000 331	TELEPHONE GARAGE	950.00
02 33000 420	ASSURANCES	2 500.00
02 33000 443	CONT. ENL. NEIGE MARTINE-FIEF	78 000.00
02 33000 455	IMMATRICULATION NEIGE	3 200.00
02 33000 515	LOCATION VÉHICULES -ENL. NEIGE	6 300.00
02 33000 520	ENTRETIEN RÉPARATION VÉHICULES	3 000.00
02 33000 629	ACHAT SEL ET SABLE	110 000.00
02 33000 630	FOURN. GARAGE ET AUTRES	7 000.00
02 33000 632	PROPANE GARAGE	3 200.00
02 33000 639	ACHAT DE GAZ ACETHYLENE	1 500.00
02 33000 681	-ELECTRICITE GARAGE	1 250.00
02 33000 995	RECLAMATION DÉNEIGEMENT	3 000.00
02 33001 515	LOCATION PICK-UP F-450	4 525.00
02 33010 516	LOCATION RÉTROCAVEUSE (50%)	10 800.00
02 33030 631	SOUFFLEUR	1 200.00
02 33040 515	LOC. CAMION NEIGE/VOIRIE	15 700.00
02 33050 526	CAMION 10 ROUES PAYSTAR	5 800.00
02 33050 631	ESS. CAMION PAYSTARS	5 600.00
02 33051 526	CAMION 10 ROUES FREITHLEINER	1 500.00
02 33051 631	ESS. 10 ROUE FREITHLINER	8 170.00
02 33060 526	PICK-UP GM	1 600.00
02 33060 631	ESS. PICK-UP GMC	3 500.00
02 33061 526	PICK-UP F-450	5 300.00
02 33061 631	ESS. PICK-UP F-450	7 000.00
02 33070 526	PÉPINE TEREX	1 200.00
02 33070 631	ESS. PEPINE TEREX	5 300.00

SOUS-TOTAL 425 409.00

ÉCLAIRAGE DES RUES

02 34000 520	REPARATION LUMIÈRE DE RUE	5 200.00
02 34000 681	ELECTRICITE - ECLAIRAGE RUES	13 000.00
02 37000 951	QUOTE-PART - TRANSPORT COLLECT	703.00
02 37090 951	TRANSPORT ADAPTE	806.00

SOUS-TOTAL 19 709.00

HYGIÈNE DU MILIEU

02 41000 141	-SALAIRE RÉGULIER PERS. EAU	14 416.00
02 41000 200	COT. EMPLOYEUR PERS. EAU	1 790.00
02 41000 212	-RÉG. RETRAITE PERS. EAU	795.00
02 41000 252	C.S.S.T.	405.00
02 41000 282	-ASSURANCE-SALAIRE PERS.EAU	1 350.00
02 41000 310	FRAIS DE DEPL.PERS.EAU	300.00
02 41000 331	-TELEPHONE	1 250.00
02 41000 410	HON. PROF. AQUEDUC	1 000.00
02 41000 421	ASSURANCE AQUEDUC	10 200.00
02 41000 454	FORMATION GESTION DE L'EAU	2 500.00
02 41000 520	ENTR.RÉSEAU AQUEDUC	8 000.00
02 41000 681	ELECTRICITE BAT. AQUEDUC	4 500.00
02 41000 995	-RECLAMAT. DOMMAGES-INTERET	2 500.00
02 41010 331	-TELEPHONE MAILLARD	3 000.00
241 010 410	ETUDE INDICE DRASTIC	4 500.00
02 41010 520	ENT.PUITS MAILLARD	7 340.00
02 41010 635	CHLORATION	700.00
02 41010 681	-ELECTRICITE PUIITS MAILLARD	4 000.00

SOUS-TOTAL 68 546.00

02 41500 520	ENTRETIEN EGOUT	7 500.00
02 41500 681	ELECTRICITE - RESEAUX D'EGOUTS	750.00
02 41500 995	SERVITUDE ALEX SIMARD	400.00
02 41500 996	SERVITUDE MAILLARD BRANCHEMENT	1 200.00

SOUS-TOTAL 9 850.00

02 45110 630 BACS VERTS

02 45110 951	QUOTE-PART M.R.C. OU REGIE	36 799.00
02 45120 951	QUOTE-PART ELIMINATION	70 100.00
02 45210 951	QUOTE-PART MATIÈRE RÉ.S.	21 050.00
02 45300 951	QUOTE-PART TRANS ROULIER	3 668.00
02 45320 446	QUOTE-PART COLL. RÉSIDUS VERTS	1 880.00
02 45330 447	QUOTE-PART REDV.ELIM.	6 675.00
02 45400 951	QUOTE-PART ECOCENTRE	6 731.00

SOUS-TOTAL 146 903.00

02 59000 991 SOUTIEN À LA FAMILLE 1 000.00

SOUS-TOTAL 1 000.00

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**URBANISME ET ZONAGE**

02 61000 140	REMUNERATION - INSP. BATIMENT	51 500.00
02 61000 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -UZ	6 150.00
02 61000 212	RÉGIME DE RETRAITE - A.U.D.	1 545.00
02 61000 252	C.S.S.T. - A.U.D.	1 450.00

02 61000 282	ASSURANCE-SALAIRE - A.U.D.	1 900.00
02 61000 310	DEPLACEMENT URBANISTE	2 000.00
261 000 340	SITE WEB	100.00
02 61000 345	PUB & CONSULTATION	2 000.00
02 61000 410	HON.PROF.FORET	2 000.00
02 61000 412	-SERV. JURIDIQUES URBANISTE	10 000.00
02 61000 452	SOUTIEN LOGICIEL P.G.	0.00
02 61000 951	QUOTE-PART SCHEMA	7 859.00
02 61002 951	GEOMATIQUE	3 301.00
02 61003 951	RÉSEAU GÉODÉSIQUE	0.00
02 61011 410	RÉSERVE HON. PROF. URB.	10 000.00
02 61030 340	PUBLICITÉ & INF.	700.00
02 61030 410	HON. PRF. AUTRES	600.00
02 61030 412	PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT	15 000.00
02 61100 670	FOURNITURES INSPECTEUR	1 285.00

SOUS-TOTAL 117 390.00

02 62000 951	QUOTE-PART CC AGRICOLE	2 249.00
02 62100 951	QUOTE PART C.L.D.	22 998.00
02 62200 349	PUB LE MASSIF	2 200.00
02 62200 999	QUOTE PART PATRIMOINE	7 480.00

SOUS-TOTAL 34 927.00

LOISIRS & CULTURE

02 70120 140	SALAIRE ENTRETIEN PARTIEL	3 800.00
02 70120 141	SALAIRE RÉGULIER - C.C.R.	21 619.00
02 70120 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -CR	2 800.00
02 70120 212	RÉGIME DE RETRAITE - C.C.R.	1 190.00
02 70120 252	C.S.S.T. - C.C.R.	720.00
02 70120 282	ASSURANCE-SALAIRE - C.C.R.	1 750.00
02 70120 310	FRAIS DE DEPLACEMENT	100.00
02 70120 331	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.	1 500.00
02 70120 340	SITE WEB	100.00
02 70120 494	LICENCE ET PERMIS	955.00
02 70120 520	CONTRAT ENTRETIEN ECOLE	1 450.00
02 70120 610	ALIMENT-BOISSON-TABAC	8 000.00
02 70120 632	PROPANE	4 500.00
02 70120 670	FOURNITURE COMMUNAUTAIRE	800.00
02 70120 681	ELECTRICITE - CENTRE COMM. R.	2 750.00
02 70121 451	MAISON DES JEUNES	800.00
02 70121 520	ENTRETIEN LOCAUX LOISIRS	2 300.00
02 70121 522	-BATISSES ET TERRAINS	11 000.00
02 70122 670	FETE DE NOEL 2009	800.00

SOUS-TOTAL 66 934.00

02 70123 310	FRAIS DE DEPL.VÉLO FÉRIA	200.00
02 70123 349	PUBLICITÉ VÉLO FÉRIA	200.00
02 70123 447	SPECTACLE VÉLO FÉRIA	500.00
02 70123 515	LOCATION VÉLO FÉRIA	400.00
02 70123 610	ALIMENT-BOISSON VÉLO FÉRIA	250.00

02 70123 670	FOURNITURE VÉLO FÉRIA	700.00
	SOUS-TOTAL	2 250.00
02 70125 349	PUBLICITÉ FESTIVITÉS	900.00
02 70125 447	SPECTACLE FESTIVITÉS	3 300.00
02 70125 498	SÉCURITÉ FESTIVITÉS	350.00
02 70125 515	LOC.EQUIPEMENT FESTIVITÉS	3 000.00
02 70125 610	ALIMENT-BOISSON FESTIVITÉS	3 500.00
02 70125 670	FOURNITURE FESTIVITÉS	500.00
	SOUS-TOTAL	11 550.00
02 70126 447	SPECTACLE CONFÉDÉRATION	1 500.00
02 70126 515	LOC.ÉQUIPEMENT CONFÉDÉRATION	600.00
02 70126 670	FOURNITURE CONFÉDÉRATION	200.00
	SOUS-TOTAL	2 300.00
02 70128 349	PUBLICITÉ + DÉCO ST-JEAN	300.00
02 70128 447	SPECTACLE ST-JEAN	500.00
02 70128 515	LOC.ÉQUIPEMENT ST-JEAN	620.00
02 70128 610	ALIMENT-BOISSON ST-JEAN	100.00
	SOUS-TOTAL	1 520.00
02 70130 451	SUPRA LOCAL ARENA	7 800.00
02 70130 459	CONTRAT PATINOIRE	2 800.00
02 70130 515	LOCATION ÉQUIPEMENT DÉNEIGEMENT	600.00
02 70130 990	REMB. AUTRES SPORTS	800.00
	SOUS-TOTAL	12 000.00
02 70140 140	REMUNERATION - CASSE-CROUTE	12 000.00
02 70140 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -CC	1 200.00
02 70140 252	C.S.S.T. - CASSE-CROUTE	405.00
02 70140 331	TELEPHONE CASSE-CROUTE	1 400.00
02 70140 494	LICENCE ET PERMIS CASSE-CROUTE	300.00
02 70140 610	ALIMENT CASSE-CROUTE	11 500.00
02 70140 670	FOURN.CASSE-CROUTE	350.00
02 70140 681	ELECTRICITE CASSE-CROUTE	2 000.00
	SOUS-TOTAL	29 155.00
02 70150 141	SALAIRE RÉGULIER -TERRAIN JEUX	11 000.00
02 70150 200	COTISATIONS DE L'EMPL.TER.JEUX	1 200.00
02 70150 252	C.S.S.T. - TERRAIN JEUX	405.00
02 70150 310	FRAIS DE DEPL. DU PERSONNEL	1 650.00
02 70150 331	TELEPHONE TERRAIN JEUX	300.00
02 70150 454	-SERVICES DE FORMATION	500.00
02 70150 620	ACTIVITÉS TERRAIN DE JEUX	2 500.00
02 70150 670	FOURN.TERRAIN DE JEUX	2 000.00
	SOUS-TOTAL	19 555.0

2 70194 140	SALAIRES CHAPELLE	0.00
02 70194 200	COT. EEMPL. CHAPELLE	0.00
02 70194 670	FOURN. CHAPELLE	2 500.00
02 70194 681	ELECTRICITÉ CHAPELLE	182.00
	SOUS-TOTAL	2 682.00
02 70230 420	ASSURANCES - BIBLIO	2 395.00
02 70230 421	ASSURANCE - COLLECTION BIBLIO	700.00
02 70230 499	QUOTE-PART BIBLIO	2 525.00
02 70230 681	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE	901.00
02 70230 996	SUBVENTION BIBLIO	3 600.00
	SOUS-TOTAL	10 121.00
02 70240 410	HON. PROFESSIONNEL	1 500.00
02 70240 420	ASSURANCES LIGUORI	6 500.00
02 70240 681	SUBVENTION PATRIMOINE & CULTURE	10 000.00
	SOUS-TOTAL	18 000.00
FRAIS DE FINANCEMENT		
02 92100 830	REMB. INT. REG. 250 Le Fief	8 155.00
02 92100 831	REMB. INT. REG. 252 aqueduc Maillard	45 000.00
02 92100 832	REMB. INT. REG. 252 Subvention I.C.Q.	13 000.00
02 92100 833	REMB. INT. REG. 175 aqueduc-égout village	19 500.00
02 92100 834	REMB. INT. REG. 267 Parc des riverains	3 837.00
02 92100 835	REMB. INT. REG.253 pavage G.P.- rue Racine	17 079.00
02 92100 836	REMB. INT. REG. 269 égout maillard-assainiss.	35 600.00
02 92100 837	REMB. INT. 269 subvention I.C.Q.	7 900.00
02 92100 838	REMB. INT. REG. 331presbytère	17 700.00
02 92100 839	REMB. INT. REG. 330 Projet Le Hameau	101 852.00
02 92101 000	FRAIS D'ÉMISSION REG. 253	8000.00
02 92110 836	REMB. INT. REG. 392 Caserne-Garage	0.00
02 92110 839	REMB. INT. CAMION INCENDIE	15 600.00
02 99000 496	FRAIS DE BANQUE	200.00
02 99000 881	INTERETS SUR MARGE DE CREDIT	6 000.00
	SOUS-TOTAL	299 423.00
03 00000 000	AFFECT.FONDS PARC	11 000.00
03 21010 000	CAPITAL REG.250 LE FIEF	10 400.00
03 21020 000	CAPITAL REG. 269 égout Maillard- assainiss.	28 800.00
03 21025 000	CAPITAL REG.269 Subvention I.C.Q.	24 500.00
03 21030 000	CAPITAL REG. 175 aqueduc-égout village	59 500.00
03 21040 000	CAPITAL REG. 142 caisse populaire	0.00
03 21050 000	CAPITAL REG. 267 parc des riverains	15 700.00
03 21060 000	CAPITAL REG. 253 Pavage GP, Rue Racine	20 300.00
03 21065 000	CAPITAL REG. 331presbytère	8 800.00
03 21070 000	CAPITAL REG. 252 aqueduc Maillard	48 550.00
03 21075 000	CAPITAL REG. 330 projet Le Hameau	57 300.00
03 21080 000	CAPITAL REG. 252 Subvention I.C.Q.	49 700.00
03 21085 000	CAPITAL LOC. CAMION INCENDIE	30 965.00
	SOUS-TOTAL	365 515.00

IMMOBILISATIONS

23 01100 000	SYST. INFORMATIQUE	3 000.00
23 01200 000	PEINTURE INTÉRIEURE EDIFICE	5 000.00
23 01400 000	LOGICIEL BIBLIO + MEUBLE	1 500.00
23 01500 000	RÉNOVATION PRESBYTÈRE	3 000.00
23 01600 000	CONTRAT PEINTURE CHAPELLE	3 050.00
23 01700 000	ACQUISITION	2 000.00
23 03000 000	BORNE SÈCHE	3 000.00
23 03100 000	EQUIP. INCENDIE	2 500.00
23 03102 000	SIGNALISATION DES RUES(HAMEAU FIEF)	5 000.00
23 03105 000	MATÉRIEL EXTENSION SENTINEL	615.00
23 03200 000	RADIO COMMUNICATION	1 000.00
23 03300 000	PNEUS	6 200.00
23 03300 000	AJOUT LUMIÈRES DE RUES	7 500.00
23 04100 000	OUTILLAGE	7 000.00
23 04200 000	ACHAT BOITE CAMION NEIGE + AILE	20 000.00
23 07000 000	TRAVAUX RIVIÈRES	5 000.00
23 07100 000	HON. PROF. ACQUI. RUES	3 000.00
23 07200 000	SENTIER DE LA CAPITALE	5 000.00
23 08000 000	ÉLÉMENTS PARC DOM MALTAIS	4 000.00
23 09000 000	PATINOIRE EXT.	16 000.00
23 22000 000	IMMO INCENDIE (app. respiratoire)	10 000.00
	SOUS-TOTAL	113 365.00
	TOTAL	2 658 282.00

RÈGLEMENT NO 429

(abroge le règlement no 407)

POUR FIXER LES TAUX VARIÉS DES TAXES ET DES TARIFS DE SERVICES ET DE SECTEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté son budget pour l'année 2010 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents que le conseil de la municipalité Petite-Rivière-Saint-François ORDONNE et STATUE par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1	PRÉAMBULE
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.	
ARTICLE 2	ANNÉE FISCALE
Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2010.	
ARTICLE 3	TAXE FONCIÈRE À TAUX VARIÉS
Taux selon la catégorie d'immeuble	
Immeubles non résidentiels :	1.06 \$/100 \$ d'évaluation
Immeubles industriels :	1.06 \$/100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservies :	1.55 \$/100 \$ d'évaluation
Résiduelle :	0.775\$/100 \$ d'évaluation

ARTICLE 4

TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements :

Règlement numéro 175	(Aqueduc & égout village)
150 \$/un. aqueduc & égout	
Règlement numéro 250	(Le Fief du Massif)
	20 \$ par immeuble
Règlement numéro 252	(Aqu. Maillard)
	150.00 \$ taux unitaire
Règlement numéro 253	(Égout Racine)
	150.00 \$ taux unitaire
Règlement numéro 267	(Parc des Riverains, ponton, trottoir rue du quai, éclairage) fonds général
Règlement numéro 269	(Egout Maillard)
	150 \$ taux unitaire
Règlement numéro 330	(Infrast. « Le Hameau ») par secteur

A =	1034.03 \$
B1=	537.90 \$
B2=	471.00 \$
B3=	963.75 \$
B4=	732.10 \$
C =	789.04 \$

Règlement numéro 331
(Acquisition et travaux presbytère)
fonds général

ARTICLE 5
COLLECTE & ENFOUISSEMENT DES ORDURES
Règlement de tarification no 400

ARTICLE 6
COLLECTE MATIÈRES SECONDAIRES
Règlement de tarification no 401

ARTICLE 7
DÉNEIGEMENT
Règlement no 402
Taux unitaire 310 \$ (terrains vacant)

ARTICLE 8

VOIRIE – ENTRETIEN

Règlement no 403
Taux unitaire 200 \$ (terrain vacant)

ARTICLE 9

ENTRETIEN RÉSEAU D'AQUEDUC

Règlement no 404
Taux unitaire 150 \$

ARTICLE 10

ENTRETIEN RÉSEAU D'EGOUT

Règlement no 405
Taux unitaire 100 \$

ARTICLE 11

ENTRETIEN D'HIVER (Coteau de Maillard)

Règlement no 406
Taux fixe 500 \$

ARTICLE 12

NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00 \$.

Les dates d'échéance sont le 5 mars, le 5 mai, le 5 juillet et le 7 septembre de l'année 2010.

Toutefois, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements.

ARTICLE 11

PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 12

AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes foncières, de secteur ou spéciales, ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 13
TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES
À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt, au taux annuel de 14%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 14
FRAIS D'ADMINISTRATION
Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré (chèque sans provision).

Des frais de rappel de compte seront exigés de 2,00 \$ lors d'un deuxième avis.

ARTICLE 15
ABROGATION
Le présent règlement a préséance et abroge à toutes fins que de droit, toutes les dispositions de règlements antérieurs sur le même objet que le présent règlement.

ARTICLE 16
ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire
Francine Dufour, sec.-très.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE;

QU'il y aura session régulière du conseil municipal le lundi 08 février 2010 à 19h30, à la salle communautaire;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :
Partie des lots 136 et 141

Nature et effet :

Autoriser l'implantation du bâtiment principal (camp forestier) à une distance de 1,27 mètre d'une ligne latérale du terrain alors que le règlement prescrit une distance minimale de 4,5 mètres.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 19ème jour de janvier 2010.

Francine Dufour, g.m.a.



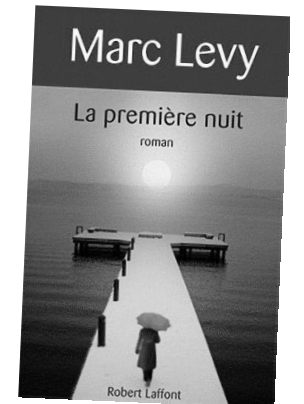
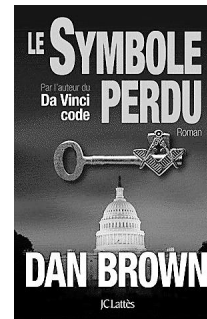
Heures d'ouverture : **lundis & mercredis de 18h00 à 19h30**

Nouveautés

Livres adultes :

La première nuit
Le symbole perdu
Sauver sa peau
Hell.com

Marc Levy
Dan Brown
Lisa Gardner
Patrick Senécal



DIRECTION DU MASSIF
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

PETIT RAPPEL

Dans le but d'éviter des frustrations de part et d'autre, nous aimerions vous rappeler qu'en vertu du permis d'alcool détenu par le Massif, il est interdit par la loi d'apporter des consommations alcooliques provenant de l'extérieur dans les chalets, autour des chalets et sur les terrasses.

Tout alcool consommé au Massif doit être acheté au Massif.

Si vous contrevenez à ce règlement, vous mettez en danger les opérations du Massif. Le non respect de cette loi (permis d'alcool) pourrait faire perdre au Massif son permis d'alcool et, par le fait même, faire perdre leur boulot aux employés du bar.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter cette consigne et nous en profitons pour vous demander de faire passer le message auprès de vos parents, amis et collègues.

LA DIRECTION
LE MASSIF



Offert à Petite Rivière Saint-François

Cours de Dessin et de Peinture pour tous

Matériel fourni si besoin pour le premier cour. Les cours sont d'une durée de 2h30. Possibilité du lundi avant-midi ou d'un soir/semaine.

N/B : Afin de pouvoir offrir les cours nous devons avoir un minimum d'inscription. Nous contacter le plus rapidement possible.

**Pour inscription
et informations :**
**Suzanne Lapointe 632-5842
ou Ida Bouchard 435-3320**